

COMMUNE ALMONT LES JUNIES
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 22 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un

Le 22 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Bruno CAVAIGNAC, Maire.

Présents : M. RICCI Hervé - M. BOUTARIC Hervé - M. RAYNAL Patrick – Mme GRIALOU Christine - M. KRAEUTLEIN Ludovic - M. LAQUERBE Olivier - M. MALASSET Philippe - Mme ROUQUETTE Magali - Mme TRAYSSAC Carole.

Absents -Excusés : M. ROLS Lionel

Date de convocation et d'affichage : 18.01.2021.

M. LAQUERBE Olivier est désigné en qualité de secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 DECEMBRE 2020 :

Sans observation, le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

II) REHABILITATION CLOCHER :

- **Délibération pour dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de rénover le clocher de l'église touché par la foudre le 12 août 2020. Les travaux suivants doivent être entrepris : la rénovation de la toiture et des zingueries ; la rénovation du plancher. Il propose également l'installation d'un paratonnerre pour prévenir de nouveaux dégâts.

Il indique qu'il est possible de demander une subvention auprès de l'Etat dans la catégorie « entretien des bâtiments pouvant atteindre un taux maximal de 40 %.

- **Délibération pour demande de subvention auprès du Conseil Départemental :**

Il est également possible de déposer une demande de subvention au Département au titre du « Soutien à la restauration de patrimoine » mais qui ne prend en compte que les travaux sur la toiture et les zingueries. Le taux maximal attendu sera de 20 %.

- **Délibération pour demande de subvention auprès de la Région :**

La région Occitanie quand a elle peut subventionner jusqu'à 30 % maximum sur la totalité des travaux.

Devis proposés :

Entreprise Morisse pour rénovation couverture et zinguerie	40 258.85 € HT
Entreprise Marragou pour rénovation plancher	2 629.12 € HT
Entreprise Franklin pour installation paratonnerre	8 471.50 € HT

Montant total dépenses 51 359.47 € HT

Le Maire propose le plan de financement ci-après :

DETR : 30 %	15 407.84 € HT
Conseil Départemental 20 %	8 051.77 € HT
Région : 30 %	15 407.84 € HT
Autofinancement (ou emprunt)	12 492.02 € HT

Il est rappelé que les taux de subventions indiqués sont susceptibles d'être réajustés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions, approuve le plan de financement et demande les subventions auprès des 3 instances. Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

III) TRAVAUX VOIRIE :

- Délibération pour dotation d'équipement des territoires ruraux :

Le tour de la voirie communale ayant été effectué par la commission voirie, le Maire expose les besoins concernant les travaux d'aménagement à exécuter. (23 voies ou tronçons de voies sont concernées)

Devis proposés : entreprise Rouquette : 54 483.75 € HT – entreprise Grialou : 8 236.40 € HT

Le Maire propose le plan de financement ci-après :

DETR : 30 %	18 816.05 € HT
Autofinancement (ou emprunt)	43 904.10 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les devis proposés, vote le plan de financement tel que proposé. Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires.

IV) TARIF VENTE CHEMIN RURAL :

Le Maire rappelle les différentes demandes de riverains pour déclassement de chemins ruraux. Il propose de fixer un tarif au m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre le m² pour déclassement de chemins ruraux à 0.10 €/m².

V) TARIF ACHAT DE TERRAIN A PARTICULIER :

Le Maire expose l'intérêt de déplacer l'espace du point collectes ordures ménagères rue de la Micalie. A cette fin, M. PONS Didier a été sollicité pour céder à la commune un bout de sa parcelle agricole attenante au parking arrière de la salle polyvalente pour une surface de 40 m². Après négociation, M. PONS est favorable à la vente. Vu le caractère exceptionnel de celle-ci, M. le Maire propose de fixer le tarif à 2 € le m².

Le conseil municipal après délibération, vote le tarif de 2 €/m² pour l'achat de ce terrain et fixe une surface maximale de 50 m² à ce tarif, si d'autres cas similaires devaient se présenter.

VI) PARTICIPATION DES RIVERAINS POUR TRAVAUX DE VOIRIE :

Le Maire rappelle les dispositions prises pour participation des frais d'entretien des chemins ruraux sur demande des riverains (empierrement, épaveuse, curage fossés) financés à 50 % par le riverain et 50 % par la commune. Avec un plafond de travaux de 4 000 € TTC par chantier et par an.

Une aide est également attribuée aux riverains sous forme forfaitaire pour busage ou drainage, lors de travaux d'accès à un terrain ou pour excès d'écoulement des eaux vers un terrain privé depuis la voirie communale. Les travaux d'accès sont effectués par la mairie, les buses sont re facturées aux riverains. Concernant le drainage pour excès d'eau depuis la voie communale, un forfait sera mis en place pour participation.

Le conseil municipal accepte de reconduire ces participations.

VII DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTAURANTS DU COEUR :

Le maire indique que l'association départementale des restaurants du cœur a fait demande d'une subvention en raison de la crise sanitaire actuelle car leur association n'a pas la possibilité d'organiser leurs manifestations habituelles (en 2020, en Aveyron 434 000 repas servis = + 14 % par rapport à 2019)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour faire face à la crise sanitaire d'un montant de 500 €.

VII QUESTIONS DIVERSES :

- Antenne relais : le terrassement est effectué, le montage du pylône est prévu semaine 6. Le branchement des appareils courant mars. L'antenne devrait être opérationnelle courant avril, hors intempéries.
- Sieda : Pour rappel : la convention d'adhésion au groupement pour l'entretien et la modernisation de l'éclairage public sur la commune a été signée avec le SIEDA en 2019.

L'étude du projet qui consiste à remplacer les lampes sodium par des lampes LED est terminée. Le lancement d'une première tranche (extérieur bourg) pour 83 lampes devrait avoir lieu cette année (montant 33 100 € HT/aide Sieda 30 %).

Les 57 autres (bourg + quelques-unes autour) en 2022 = montant 42 250 € HT/aide.Sieda 60%.

- Projet cœur de village : afin de réaliser au mieux l'étude, des renseignements seront pris auprès du service Aveyron Ingénierie du Conseil départemental.
- Site internet : le site est remanié il va être remis en ligne prochainement.
- Préparation bulletin : réunion de préparation mardi 26/01/21. Edition souhaitée en mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45mn.